



Février 2016

Maslacq

structure
sélectionnée
2015
LES
TROPHÉES
DE LA
COMMUNICATION

Maslacq Infos



Les vœux du Maire au restaurant scolaire



Conseil Municipal

- SDCIC proposition Préfet
- Fonds National de péréquation
- Illuminations Noël
- Lotissement Pinan
- Plan Communal de Sauvegarde
- Devis restaurant scolaire, emprunts
- Convention sirène
- Fonds de concours
- Taxe d'Aménagement Majorée
- Prix repas cantine
- Accessibilité
- Réduction éclairage publique
- Délégués Gave de Pau



Arrêt sur images

- Passerelle démantelée
- Halloween Party
- Palombière
- Bilan Téléthon
- Repas chasseurs
- AG associations
- Courteline école JA
- Bibliothèque "de bouche à oreilles"
- AG des copains du bord
- Repas + 70 ans
- Ecole de foot féminine à l'honneur
- Noël des écoles
- Du grabuge à la salle socio



Ça nous concerne

- Les emballages se recyclent
- Collecte du verre
- Cérémonie du 8 mai
- Divagation
- Nuisances zone de Lacq
- Nouvelles consignes de tri
- TNT : Arrivée de la HD
- Prime d'activité
- Financement de l'assainissement
- Vœux David HABIB
- Vœux du Maire au restaurant scolaire
- Mieux utiliser le site Internet

Sommaire

Page Titres

Décisions du Conseil

- 3 Schéma Départemental
- 4 Fonds National de péréquation
Illuminations Noël
- 5 Lotissement Pinan
PCS préparation
Devis restau scolaire
Convention sirène
- 6 Fonds de concours
TAM et PFAC
- 7 Site Internet
Prix repas cantine
Emprunts restau scolaire
- 8 Accessibilité
Réduction éclairage public
- 9 Délégués Gave de Pau
Avenant contrat de Territoire
Visiophone et auto-laveuse
- 10-Questions orales

Dossiers

- 12 Information Risques Majeurs

Arrêt sur Images

- 15 Ecoles : Parcours de l'énergie
- 16 Passerelle démantelée
Halloween Party
- 17 Repas chasseurs
Palombière
- 18 Bilan Téléthon
- 19 AG Pelotari
AG Boules Maslacquaise
- 20 AG Cté Fêtes
Courteline (école JA)
"de bouche à oreilles" Bibliothèque
- 21 AG Amassade
Repas des plus de 70 ans
- 22 AG des copains du bord
AG des randonneurs
- 23 Noël des écoles
L'école de foot féminine

Ça nous concerne

- 24 Les emballages se recyclent
- 25 Mettons nous au verre
Interdiction du brûlage
- 26 Nuisances zone de Lacq
Permanence conseillers Dpt^{aux}
- 27 TNT : Arrivée de la HD
Prime d'activité
- 28 Vœux Habib
- 29 Assainissement
Cérémonie du 8 mai
Divagation des chiens
- 30 Nouvelle ergonomie du site
- 31 Mieux utiliser le site
- 32 Vœux du Maire nouvelle cantine

À genda

- 33 Agenda des manifestations 2016

Maslacq Infos

Directeur de la publication :
le Maire de Maslacq
☎ 05 59 67 60 79



Le mot du Maire



Mon vœu le plus cher pour chacune et chacun d'entre vous et pour nos concitoyens est que cette année 2016 soit tout d'abord une année de paix. Regarder en arrière ne s'avère pas toujours une démarche positive mais les effroyables attentats que nous avons vécus en 2015 révèlent que personne ni sur notre sol, ni ailleurs, n'est désormais à l'abri d'attaques terroristes imprévisibles.

La vie se poursuit et on oublie très vite la douleur des familles endeuillées, on pense ne jamais être concernés et que de toute manière, nous n'avons rien à faire. On entend trop souvent des arguments faciles : Ce serait la faute de nos représentants qui ne nous protégeraient pas, ce ne serait plus la peine d'aller voter ou alors pour tenter une aventure hasardeuse...

Nos valeurs républicaines que sont la liberté, l'égalité et la fraternité, même si elles n'atteignent pas totalement leur but, ne doivent pas demeurer un idéal irréalisable et inaccessible. Elles doivent constituer un socle sur lequel nous pouvons nous appuyer pour progresser. Ainsi dans notre engagement citoyen, restons responsables, bienveillants et garants de nos valeurs.

« C'est par la fraternité qu'on sauve la liberté » (V.Hugo). Pour mettre en œuvre cette solidarité entre nous, toute l'équipe municipale a travaillé et continue à porter les projets.

Parmi les réalisations 2015 sur notre commune, la construction et la mise en service du restaurant scolaire permet désormais aux enfants de l'école de prendre leurs repas en un seul service et dans de bien meilleures conditions de confort et d'acoustique. Le parking tant attendu et la nouvelle entrée offrent également un accueil de qualité et une plus grande sécurité.

Le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) a bien avancé et ses grandes lignes vous ont été présentées dans le dossier du dernier Bulletin. Cet outil est destiné à permettre aux élus d'intervenir et de prévenir les secours le plus rapidement possible en cas d'accident majeur pouvant survenir sur la commune. Toutes les communes sont tenues de l'élaborer et nous espérons, bien sûr, ne jamais avoir à l'activer. Nous achèverons ce plan en 2016.

Dans les pages de ce numéro, nous vous présentons son complément, le Dossier Information Communal sur les Risques Majeurs qui est destiné à vous rendre acteur de votre sécurité.

Nous comptons également entreprendre très rapidement la rénovation de la cuisine de la salle socioculturelle ainsi que l'adjonction de salles qui nous permettra de résoudre pour partie l'accès des handicapés aux activités de la commune.

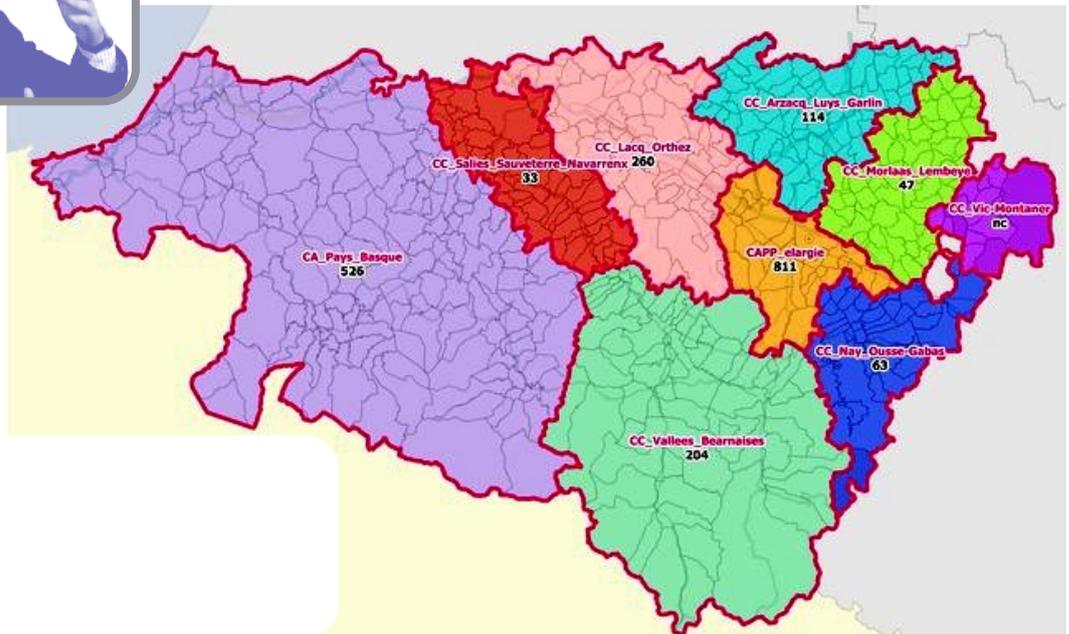
Comme expliqué également dans ces pages, le Syndicat Gave et Baise reprendra la desserte d'assainissement collectif au chemin du moulin et lancera l'étude pour la route d'Argagnon et pour le quartier Larue.

Le Conseil Municipal et moi-même, restons toujours soucieux de vous servir et de moderniser notre village. Je vous souhaite pour 2016, une année de paix, de santé et d'épanouissement personnel et familial.

Georges TROUILHET
Maire de Maslacq



Schéma départemental de coopération intercommunale—Propositions du Préfet (séance 13/11/2015)



Monsieur le Maire présente en complément, des documents mis à disposition des conseillers, une synthèse de la réunion des Maires de la Communauté de communes à laquelle il a participé.

Le Conseil Municipal doit donner un avis motivé sur le projet de Schéma Départemental proposé par le Préfet.

Il prend connaissance de la lettre du Préfet qui indique que l'avis demandé aux élus :

- Est un avis simple dépourvu de portée décisionnelle.
- A pour objet d'être communiqué à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale pour éclairer ses travaux
- Peut être assorti de nuances, ou d'exceptions

Pour faciliter l'expression de l'avis du Conseil, Monsieur le Maire propose que le vote porte sur trois parties distinctes :

1- Le Territoire :

Monsieur le Préfet, s'appuyant sur les règles qui n'imposent l'élargissement qu'aux Intercommunalités de moins de 15 000 habitants et de l'avis des élus du secteur de la CCLO qui souhaitent une pause permettant l'harmonisation du fonctionnement sur la totalité du Territoire de Lacq-Orthez avant d'envisager toute extension, propose que la CCLO garde pour l'instant son emprise actuelle sur 61 communes.

Avis favorable à l'unanimité : Le Conseil Municipal donne un avis favorable au périmètre proposé pour la Communauté de Communes Lacq-Orthez à laquelle Maslacq appartient. Il estime en effet qu'il serait malvenu de voter contre une disposition qui satisfait la volonté des élus du secteur de Lacq-Orthez de bénéficier d'une pause leur permettant de « digérer » la fusion entre Lacq et Orthez avant d'envisager un éventuel élargissement en direction de Salies, Sauveterre ou Navarrenx.

2- Les Syndicats :

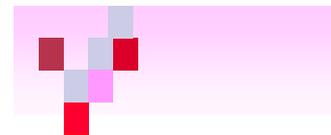
Monsieur le Préfet, s'appuyant sur la loi Notre propose que le Syndicat Gave Baise auquel Maslacq appartient soit dissout et ses compétences transférées à la Communauté de Communes.

Avis défavorable à l'unanimité : Le Conseil Municipal, tout en considérant qu'à terme cette solution est de nature à donner à la Communauté de Communes les moyens liés à la politique d'urbanisme qu'elle aura à gérer, considère qu'il est prématuré de procéder à cette dissolution et en conséquence se prononce contre.

3 - La compétence scolaire :

Monsieur le Préfet, propose de transférer la compétence scolaire des Communes et des Regroupements Pédagogiques aux Communautés de Communes.

Avis défavorable à l'unanimité : Le Conseil Municipal n'entend pas abandonner la compétence scolaire qui lui semble nécessiter une proximité que seule la commune permet. En conséquence le Conseil Municipal donne un avis défavorable à cette évolution.



Fonds de péréquation des ressources communales (séance 13/11/2015)

Lors de la réunion du 10 septembre, le Conseil a été informé que l'absence de vote de la commune d'Orthez concernant l'approbation du F.P.I.C. ainsi que le vote négatif de BONNUT, entraînait pour notre commune une participation beaucoup plus importante (13 682 € au lieu de 5 066 €).

La Communauté de Communes de Lacq-Orthez a depuis voté, en date du 12 octobre 2015, la révision libre des attributions de compensation pour 2015 et 2016, sur la base du rapport de la commission locale d'évaluation des charges, soit 5 066 € (au lieu de 13 682 €).

Afin d'être en concordance avec la Communauté de Communes de Lacq-Orthez, il est proposé d'adopter le montant des attributions de compensation tel qu'il figure dans le rapport de la commission locale d'évaluation des charges du 24 septembre 2015 soit **5 066 €**.

Vote : Pour Unanimité



Emplois

(Séance 13/11-2015)

AGENCE POSTALE
COMMUNALE

Deux emplois existent pour assurer les ouvertures de l'Agence Postale conformément au contrat qui nous lie avec la Poste. A la demande des agents assurant les permanences, une modification de la répartition du temps de travail entre ces postes serait nécessaire :

- Le premier poste (4,5/35^{èmes}) soit environ quatre heures et demie par semaine augmenterait son temps de travail d'une heure par semaine et passerait à 5,5/35^{èmes}
- Le second poste, serait en diminution d'un temps équivalent et passerait à 9,5/35^{èmes}.

Il est demandé au Conseil Municipal de valider cette proposition et d'autoriser le Maire à signer l'arrêté correspondant et les avenant aux contrats.

Vote : Pour Unanimité

Illuminations de Noël

(séance du 13/11/2015)



Un premier achat est intervenu l'an dernier. Il avait été envisagé d'accroître le nombre de points lumineux route d'Argagnon, rue du stade, route d'Orthez, route de Loubieng et rue de l'église.

L'opportunité d'acquérir des illuminations de Noël s'est à nouveau présentée suite au renouvellement de certains équipements de la ville de Pau. Elles seraient ajoutées sur un poteau sur deux : 3 route d'Orthez, 4 route de Loubieng, 1 rue de l'église, 1 sur le bandeau de l'école publique. Le montant TTC s'élève à 4 056.00 €.

Il est demandé au Conseil Municipal

- ♦ *d'approuver ce montant pour permettre le paiement,*
- ♦ *d'accepter une Décision Modificative du Budget si la facture arrive avant la fin de l'exercice,*
- ♦ *de donner autorisation de paiement avant vote du Budget si la facture nous parvient après la fin de l'exercice.*

Vote : Pour Unanimité

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6135 Locations mobilières	4 056.00 €	
D 023 Virement à la section d'investissement		4 056.00 €
R 021 Virement de la section d'investissement		4 056.00 €
D 2188-34 Autres immobilisations corporelles		4 056.00 €



Division parcellaire lieu-dit Pinan

(séance 13/11/2015)

Pour faire suite aux différentes décisions concernant les certificats d'urbanisme des terrains au lieu-dit Pinan, une déclaration préalable doit être déposée pour permettre la division parcellaire en vue de créer 3 lots.

Nous avons un premier acquéreur si le prix est réduit de 35 à 31 €/m² ou la surface du lot réduite.

Après discussion, le Conseil compte tenu de l'évolution des prix dont font état les agences immobilières locales et de la volonté de permettre l'implantation de nouvelles familles, décide :

- ♦ d'autoriser le Maire à déposer cette demande auprès du service urbanisme,
- ♦ d'accepter un prix de vente à 31 €/m².

Vote : Pour Unanimité



Restaurant scolaire :

Matériel (séance du 13/11/2015)

Pour satisfaire aux normes extrêmement strictes du service Hygiène de la DDASS, il est impératif de faire l'acquisition de deux matériels.

- Une armoire de maintien en température liaison chaude,
- Une armoire réfrigérée, liaison froide.

Plusieurs entreprises ont été contactées, seule l'EURL DESLUX-LABOUDIGUE a répondu à notre demande et fourni un devis de 4 387,60 € HT.

Le sol antidérapant du restaurant scolaire va demander un entretien particulier et l'acquisition d'une auto laveuse à brosse rotative semble nécessaire. Nous avons reçu deux devis :

- ♦ PERUILHE 1 180,33 € TTC.
- ♦ PAGES 1 020,00 € TTC.

Le Conseil accepte les devis de l'EURL DESLUX-LABOUDIGUE et de PAGES.

Vote : Pour Unanimité

Matériel divers (séance du 13/11/2015)

Différents devis sont proposés :

- Rajout de ferrure sur fond de rambarde cour d'école pour un montant de 228,67 € TTC (SARL CHRESTIA),
- Pose d'un portillon entre la rue de l'école et la cour de l'école pour accéder à l'aire de jeux pour un montant de 1 068,00 € (Martins-Marques).
- Changement du vidéo projecteur de la salle du Conseil dont la carte graphique donnait des signes de faiblesse, pour un montant de 742,80 € (Nano-Micro).

Vote : Pour Unanimité



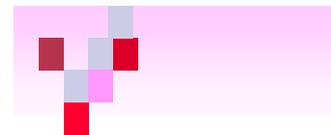
Convention sirène (séance du 13/11/2015)

Les travaux de raccordement des sirènes du Réseau National d'Alerte au nouveau système d'alerte et d'information des populations sont en cours. Il nous est soumis une convention qu'il faudrait retourner en deux exemplaires signés, accompagnés de la délibération du Conseil Municipal et des coordonnées des personnes à contacter pour tout échange technique relatif à la sirène, afin de les annexer à ce document.

Il est rappelé

- ♦ que la société EIFFAGE prendra contact avec nos services un mois avant la date prévue pour les travaux afin d'établir le plan de prévention et de définir les modalités d'intervention avec nous,
- ♦ que la commune de Maslacq doit mettre à disposition une alimentation équipée d'un départ triphasé 380V 16A courbe D avec un différentiel 300mA + terre pour l'alimentation des boîtiers de commande et de la sirène.

Vote : Pour Unanimité



Fonds de concours

(séance 13/11/2015)

Par délibération du 12 octobre 2015, la Communauté de Communes de Lacq Orthez a délibéré sur un règlement d'attribution de fonds de concours destiné à ses communes membres.

La construction de la salle de restaurant scolaire est éligible au fonds.

Considérant que le montant restant à la charge de la commune est estimé à ce jour à 104 439 €, **le montant prévisionnel du fonds de concours est de 52 220 €.**

Après avis favorable de la Commission Administration Générale du 1^{er} octobre 2015 et du Bureau du 5 octobre 2015, le Bureau de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez propose un fonds de concours d'un montant prévisionnel de 52 220 € à la commune de Maslacq pour la construction du restaurant scolaire, qu'il est demandé au Conseil Municipal d'approuver.

Vote : Pour Unanimité



TAM (Taxe d'Aménagement Majorée)

(séance du 24/11/2015)

Des projets de construction sont en cours de réflexion sur la Commune qui, compte tenu du PLU nous obligeront à opérer l'extension des réseaux d'eau potable, et d'électricité et la création de voirie, les réseaux d'assainissement étant en 2016 financés par le Syndicat Gave et Baise sous forme de la PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif). (Cf page 29)

La PFAC est due par l'ensemble des propriétaires soumis à l'obligation de raccordement au réseau public.

La Commission Budget, Finances, Commerce et Artisanat s'est réunie le 23 novembre pour étudier les taux de Taxe d'Aménagement Majorée pour 2016.



La commission propose au Conseil Municipal, pour tenir compte des extensions nécessaires de réseaux d'eau, d'électricité et de voirie, de maintenir les taux actuels de la TAM dans les 12 secteurs tels que définis en 2011, selon le tableau suivant :

Secteur	Dénomination	Composition	Taux
1	Quartier LARUE	Zone Ub 2AUy Uy etNe	8.00%
2	Route d'Argagnon	Zone Ub 1AU et Ne	8.00%
3		Zones Ne de la commune autres que secteurs 1 et 2	3.00%
4		Zone Nh de la commune	3.00%
5	Route d'Orthez	Zone Ub et 1AU	8.00%
6	Centre bourg	Zone Ua	3.00%
7	Les Barthes	Zone 1Au et Ub (AP27)	8.00%
8		Zones 2AU de la commune	8.00%
9	Route de Loubieng	Zones 1AU	8.00%
10	Route du stade	Zone Ub	8.00%
11		Zones Ub de la commune autres que 1-2-5-7 et 10	3.00%
12		Zone Uc	3.00%

Vote : Pour Unanimité

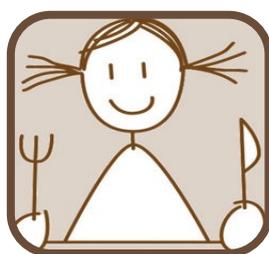


Site Internet
(Séance 13/11/2015)



Alain de LAPPARENT Indique que la société Logipro, qui gère macommune.com nous propose de choisir une version plus moderne de présentation de notre site avec le défilement dynamique des actualités et des menus plus intuitifs.

Le choix de cette entreprise de permettre aux petites communes d'accéder à cette formule dans des conditions avantageuse, fait que notre participation annuelle d'environ 350 € ne serait modifiée que la première année (+ 150 €) pour intégrer le transfert des données d'une formule dans l'autre, assumé par notre partenaire.



Restaurant scolaire :
Prix des repas

(séance du 24/11/2015)

Le lycée Molière nous a signalé une augmentation du prix du repas du restaurant scolaire à compter du 1^{er} janvier 2016 de 3.10 € à 3.15 €.

La convention avec la Région demeure inchangée quant au fond, le paragraphe concernant la participation aux travaux de modernisation des cuisines n'y figure plus, seules quelques mises à jour ont été apportées.

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur le prix du repas et sur le montant de la subvention communale.

La Commission Budget, Finances, Commerce, Artisanat propose que :

- le prix du repas soit modifié à due concurrence
- la subvention municipale ne soit pas modifiée, compte tenu du fait qu'elle l'a été la dernière fois et que l'augmentation du prix du repas n'est que de 1,61 %.

Vote : Pour l'ajustement du prix et le maintien de la subvention à son niveau actuel : Unanimité



Emprunt restaurant scolaire
(séance du 13/11/2015)



La part hors subvention restant à financer par la commune s'élève à 74 395,67 € qui se décompose de la manière suivante :

TVA : 34 395.61 €
Travaux : 40 000.06 €

Nous avons demandé à trois banques de faire des propositions :

La Caisse d'Épargne ne nous a pas répondu.

Les propositions reçues sont les suivantes :

Banque	Conditions	Durée	Taux	Minimum
Banque Postale		180 mois	1,59 %	50 000 €
		24 mois	2,03 %	50 000 €
Crédit Agricole		180 mois	1,66 %	Néant
		24 mois	1,50 %	Néant

La Banque Postale impose un minimum de 50 K€ pour chaque prêt.

En ce qui concerne le prêt à Moyen Terme, ce serait possible, nous utiliserions l'excédent pour financer d'autres investissements. Pour ce qui est du prêt Court Terme, par contre, nous ne pouvons justifier de 50 K€ de TVA.

La Commission Budget, Finances, Commerce, Artisanat propose donc que nous acceptons la proposition du Crédit Agricole, d'autant qu'elle est tout même assez proche de celle de la Banque Postale.

Vote : Pour le Crédit Agricole Unanimité



Accessibilité

(séance 24/11/2015)

Jean NAULÉ fait le point sur les projets de mise aux normes de l'espace public pour les handicapés. Il rappelle d'abord les enjeux financiers :

Les dernières estimations des travaux à envisager aboutissent à :

700 000 € dont 470 000 € pour la CCLO et 230 000 € pour la commune.

Il n'est pas envisageable de mettre deux ascenseurs dans les bâtiments de Ménat comme le propose l'analyse de l'APAVE.

Il est possible d'étaler les investissements sur 9 ans si la collectivité est dans une situation délicate.

Sans parler de situation délicate, il faut reconnaître

- que de telles dépenses compromettraient la capacité d'investissement pendant une longue durée.
- que la CCLO n'a encore rien budgété alors qu'elle va être confrontée à une situation analogue dans les 61 communes qui la constitue.

Il est proposé

- que nous mettions en œuvre rapidement les investissements nécessaires à l'Agence Postale et à l'épicerie.
- que nous approfondissions les autres aménagements :
 - ◇ Les WC construits avec le restaurant scolaire peuvent-ils nous exonérer de la création d'un autre WC handicapé à l'école ?
 - ◇ La salle du bas de Ménat pourrait-elle être conservée (musique ou réunion) ?
 - ◇ Le maintien de la Bibliothèque à Ménat pose la question de l'accès. La porte actuelle ne peut être élargie (du fait de l'escalier). Une entrée par la cour nécessiterait un élargissement du trottoir. Elle pourrait probablement trouver sa place dans un ensemble au stade.
 - ◇ Le reste de Ménat pourrait-il être converti en appartement ?

Une vaste réflexion est à mener avec un architecte sur les extensions autour de la salle socioculturelle.

- La majorité des associations a besoin d'un lieu de réunion et parfois d'une zone de stockage
- La chasse a besoin d'un local pour éviscérer et cuisiner.
- La Cyberbase a fermé cette année et le Micro Club risque de disparaître dans les deux à trois ans à venir, une salle d'informatique ne s'impose donc probablement pas.

Le Conseil Municipal confirme sa volonté d'étaler les investissements sur 9 ans et juge nécessaire d'approfondir une réorganisation de l'activité des associations autour de la salle socioculturelle pour répondre aux besoins en évitant des investissements de mise aux normes inutiles et trop onéreux.

Vote : Pour l'étalement sur 9 ans et une réflexion d'ensemble avec un architecte : Unanimité



Réduction éclairage public (séance du 24/11/2015)

La Communauté de Communes de Lacq-Orthez avec l'appui du bureau d'études ETI a établi un schéma directeur d'éclairage public et d'optimisation énergétique qui permettra à terme de réduire les dépenses (développement des LED et commandes d'éclairage automatiques...). En attendant elle constate clairement l'évolution à la hausse du coût de la consommation de l'éclairage public. C'est pourquoi, elle a décidé de consulter les communes membres au moyen d'un questionnaire afin de connaître leur avis sur les horaires d'allumage et d'extinction.

Le Conseil Municipal désire participer à cet effort en privilégiant l'éclairage le matin pour les enfants qui partent à l'école et propose :

- ⇒ Allumage 6 h 30,
- ⇒ Extinction 23 h 30.

Une lettre d'accompagnement proposera que l'été il puisse être totalement interrompu.

Vote : Pour Unanimité



Délégués syndicat du Gave de Pau

(Séance 17/12/2015)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le récent décès de l'un des délégués entraîne le renouvellement des 4 délégués de la Commune au Syndicat Intercommunal de Défense contre les Inondations du Gave de Pau. Cette structure devrait disparaître dans les deux ans, la Communauté de Communes prenant la compétence sur son territoire.

Sont déclarés élus à l'unanimité :

2 membres titulaires

Georges TROUILHET

Robert LANGLA

2 membres suppléants

Thérèse LAFFARGUE

Julien ESCOS

Vote : Pour Unanimité



Avenant au Contrat territorial :

(séance du 24/11/2015)

Par délibération du 29 novembre 2012, le Département s'est engagé dans une politique contractuelle de soutien aux territoires.

Cette politique s'adresse aux acteurs publics locaux sur le périmètre des territoires intercommunaux. Elle s'appuie sur le partage des enjeux de développement territorial et vise à soutenir les projets d'investissement sur la période 2013-2016.

- Des assouplissements ont été votés par le Département (notamment le recul de la date limite de transmission des factures acquittées au 30 septembre 2017).

- Le Département propose de signer des avenants, avec l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Une nouvelle conférence territoriale s'est tenue en présence de tous les acteurs locaux et a permis d'aboutir à un accord partagé sur un avenant au contrat.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de valider l'avenant au contrat territorial sachant qu'il n'impacte pas les projets de Maslacq,
- d'autoriser le Maire à le signer.

Vote : Pour Unanimité



Visiophones (Séance 17/12/2015)

Pour que les personnes affectées à la garderie, puissent identifier les parents venant chercher leurs enfants, et leur ouvrir, il faut installer deux nouveaux combinés vidéo :

- Un sous le préau,
- Un deuxième à la garderie.

Un devis de 4 786.20 € nous a été fourni par Novelec

Le Conseil Municipal trouve la dépense élevée et souhaite approfondir le sujet :

- ♦ Connaître les conditions dans lesquelles une aide pour cet investissement pourrait être obtenue dans le cadre du plan « Vigipirate ».
- ♦ Avoir d'autres devis pour comparer.

Vote : Pour Unanimité



Autolavense (séance du 17/12/2015)

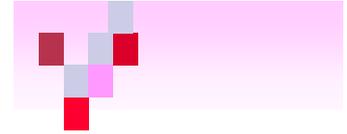
Lors du Budget Primitif 2015, une ouverture de crédit de 3 000.00 € en investissement avait été inscrite pour l'acquisition d'une auto laveuse pour la salle socioculturelle.

La personne chargée de l'entretien de la salle, ayant renoncé à cette fonction, il conviendrait de doter la salle d'une machine pour le nettoyage des sols.

Plusieurs devis ont été fournis :

Entreprise PAGES (Pau)	2 590 HT.
Entreprise MESPLEDE (Orthez)	2 480 HT.
Entreprise SOPECAL (St Sever)	3 677 HT.

Vote : Pour Mesplède : Unanimité



Questions orales des conseillers (séances 13/11/2015, 24/11/2015, 17/12/2015)



Julien ESCOS

- **Fait part de la demande de l'Étoile Sportive Pyrénéenne de changer l'orientation du terrain d'entraînement pour préserver le terrain principal.**
M. le Maire indique qu'il n'y voit pas d'inconvénient, si l'éclairage peut s'adapter à cette nouvelle situation. La seule façon de le savoir est de faire venir un électricien muni d'un élévateur pour tester.
- **Indique que le disjoncteur principal de Ménat saute fréquemment, mettant par voie de conséquence en route l'alarme de la salle du MicroClub.** Alain de LAPPARENT témoigne du fait que lors d'une séance du club, il s'est trouvé plongé dans l'obscurité avec la mise en route de l'alarme et que des voisins de la Mairie lui ont dit avoir entendu l'alarme plusieurs nuits de suite.
M. le Maire prend acte de cette situation et demande à Stephan BONNAFOUX de faire établir le devis d'un diagnostic de l'installation électrique de Ménat.
- **Rappelle le traitement différent entre le foot et les associations utilisant chaque semaine la salle socio-culturelle, demande à ce que le jeudi un employé municipal fasse le ménage de cette salle pour s'assurer qu'elle soit toujours en état lors de la location par des particuliers le week-end.**
Monsieur le Maire lui répond que c'est déjà le cas (José HERNANDEZ intervenant le jeudi) et qu'on ne peut exonérer les associations de la responsabilité de rendre la salle dans l'état où elles l'ont trouvée, ce qui pourrait s'appliquer au foot qui laisse souvent les vestiaires maculés de terre
Julien ESCOS menace de ne plus assurer l'état des lieux si rien n'est décidé.
Le Conseil constate que ce sujet revient régulièrement à l'ordre du jour sans que l'on soit en mesure de quantifier les problèmes qui se posent pour les résoudre.
Jean NAULÉ propose d'établir pendant une période à définir une feuille de suivi où chaque utilisateur noterait l'état de la salle quand il y entre (insuffisances constatées dans la propreté des lieux), l'état dans lequel il la laisse. Au terme de la période de suivi un diagnostic sera réalisé pour localiser et quantifier les problèmes, pour y apporter une réponse efficace et proportionnée.
- **Appartement de la Poste :** Le portail du jardin ne fonctionne pas normalement.
C'est la balustrade sur laquelle il est fixé qui est pourrie. M. le Maire va se rendre sur place pour voir quelle solution proposer
- **Local chasseurs :** Les chasseurs demandent à réaliser une véranda coté tour pour l'éviscération.
M. le Maire leur demande d'indiquer la surface envisagée, de façon à ce qu'on puisse leur indiquer les démarches nécessaires



Stephan BONNAFOUX

- **Demande où en est la peinture des barrières au stade.**
Monsieur le Maire lui répond que le peintre a été relancé trois fois sans succès.
- **Indique qu'il y a de plus en plus de chiens en liberté qui représentent une gêne et un danger.**
Une information va être faite sur la responsabilité des propriétaires et le risque qu'ils prennent de voir leurs animaux mis en fourrière, elle sera distribuée avec les horaires d'ouverture de la Mairie au public pendant les fêtes.



Michel GRIGT

- **Commémorations :** Michel fait état de la demande de Titou LAFFARGUE d'informer la population, sur le Bulletin Municipal des cérémonies commémoratives comme le 11 novembre ou le 8 mai.
Alain de LAPPARENT répond que l'information en effet, n'a été faite que sur le site Internet. Pour que les personnes qui ne consultent pas le site soient au courant, dès les prochaines éditions, nous feront paraître des articles sur les cérémonies à venir.
- **Regroupement commercial :** Michel rend compte d'un échange qu'il a eu avec le pharmacien à propos du projet de regroupement des commerces.
M. le Maire rappelle l'important travail qui a été réalisé avec la Communauté de Communes pour monter un projet prévoyant le regroupement de la pharmacie, du cabinet d'infirmières et éventuellement d'un médecin (qu'il reste à trouver) avec l'épicerie et l'Agence Postale. Il souligne que c'est le refus de participer de la pharmacie qui a empêché le projet d'aboutir car sans engagement financier de la pharmacie, le projet n'est pas viable.



- **Ligne téléphonique** : Une ligne située à l'entrée de la route d'Argagnon à la sortie du centre du village pend de façon anormale.

Les gestionnaires du réseau vont être avertis.

- **Eclairage** : l'allée des tilleuls et la rue du Parc en sont privés .

M. le Maire va voir s'il peut intervenir où s'il doit prévenir la CCLLO.



Guy CUESTA

- **Il manque un passage piéton à la sortie de l'école** : Les enfants qui ont besoin de traverser à la nouvelle sortie de l'école ne sont pas protégés par un passage zébré.

M. le Maire est étonné que la CCLLO ne l'ait pas prévu et va faire le nécessaire auprès d'elle pour étudier la mise en place d'un tel dispositif. Il profite de l'occasion pour indiquer que le stop destiné à protéger le croisement avec la départementale est demandé.



Jean NAULE

- **Radars** : Ils nous ont été livrés, nous attendrons qu'ils soient montés et testés pour régler la facture. Des messages sont possibles. Celui de la D9 indiquera « école » pendant les heures scolaires



Robert LANGLA :

- **Projet pédagogique du SDEPA « Parcours énergie »** Contact a été pris avec les deux écoles :

Quatre grands thèmes sont abordés sur 1h30 dans le cadre d'une exposition à dimensions culturelle et éducative, agrémentée de quizz, dessins et manipulations interactives, elle est mise à disposition des scolaires avec la présence d'un animateur du SDEPA. Elle porte sur : les ressources (énergies fossiles et renouvelables), la transformation des énergies primaires en énergies secondaires, l'acheminement de l'énergie, l'utilisation de cette énergie au quotidien.

Les deux écoles sont intéressées pour les élèves de CE2, CM1, CM2.

Jeanne d'Arc le 25 janvier, L'école publique en mars.

- **Réunion organisée par la Préfecture sur les nuisances olfactives** :

Depuis juillet, plus de 200 plaintes ont été déposées contre de nouvelles odeurs dont certaines provoquent chez une partie des riverains, des allergies respiratoires ou cutanées.

La démarche a été de repérer les activités nouvelles. Un groupe de 10 personnes travaillent avec les pompiers. Des spécialistes de l'Université d'Aix Marseille interviennent. Des « nez » ont été mobilisés pour qualifier les odeurs. Les soupçons se portent sur deux torches (SOBEGI et ARKEMA) qui dégagent des odeurs de plastique brûlé. En effet, leur réglage a été modifié pendant 2 à 3 semaines et pendant cette période, on n'a pas enregistré de plaintes. Les liens avec les irritations dont souffrent les riverains n'est pas totalement établi, mais il est probable.

Les recherches continuent mais on s'oriente vers une réduction du torchage, une modification de la combustion et le changement du bec des torches.



Alain de LAPPARENT :

- **Syndicat Intercommunal de Lagor** :

Nous avons été très inquiets en recevant la convocation au dernier Conseil Syndical, qui faisait état de la présentation d'un projet de village Alzheimer pour une centaine de personnes, sur le terrain acheté par la Communauté de Communes de Lagor, pour y construire une maison de retraite. L'investissement et le fonds de roulement nécessaire au fonctionnement de la structure seraient comme pour le projet de maison de retraite insupportable par le Syndicat et ne peut être porté par 10 communes rurales.

Nous avons été rassurés lors de la réunion. Ce projet avait été envisagé avec l'idée non de le réaliser, mais de le présenter au Département pour qu'il le prenne en charge. Une rencontre avec les responsables départementaux a montré que le Département n'était pas preneur et que le fonctionnement actuel de la mise en œuvre de tels projets ne pouvait s'envisager qu'en réponse à un appel d'offre de l'ARS.

Le Conseil Syndical est d'accord, comme nous le souhaitons, pour la mise en vente du terrain, des contacts sont pris avec des promoteurs intéressés par un terrain voisin qui se vend dans le cadre d'une succession.

Un panneau « en vente » avec un N° d'appel va être placé sur le terrain.

Il est probable, compte tenu de la conjoncture, que la vente ne couvre pas le remboursement du prêt et que les communes soient mises à contribution.



les risques majeurs

Que faire ?



Les accidents technologiques, les catastrophes naturelles ou les attentats nous ont récemment montré qu'aucun territoire n'est exempt de risque.

La responsabilité du Maire est :

- D'assurer la protection de la population et des biens :

La Commune de Maslacq est pour cela en train de se doter d'un PCS (Plan Communal de Sauvegarde) qui prévoit en cas d'événement grave, l'assistance aux populations (mise en sécurité, information, hébergement...)

Les principes vous ont été présentés dans notre Numéro d'Octobre 2015.

- De vous informer :

En mettant le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) à votre disposition. Il doit vous donner les moyens d'adopter les comportements les plus adaptés si un événement climatique (tempête, vent violent, inondation...) ou une catastrophe industrielle survenait sur ou à proximité de notre commune.

Une Plaquette d'Information Recto/Verso (à conserver) reprenant le contenu des pages que vous lisez vous sera distribuée

Le Document d'Information sur les risques Majeurs et le Plan Communal de Sauvegarde seront, une fois le PCS validé par la Préfecture courant 2016 consultables et téléchargeables sur le site www.maslacq.fr dans la rubrique

Services **Votre sécurité**

Ils seront aussi à votre disposition au secrétariat.



Consignes générales

De façon préventive :

Prévoir une accessibilité permanente des équipements minimums suivants :

- ◆ Radio portable avec piles
- ◆ Lampe de poche
- ◆ Eau potable
- ◆ Conserves
- ◆ Papiers personnels
- ◆ Médicaments urgents
- ◆ Couvertures
- ◆ Vêtements de rechange

Pendant

Se confiner en fonction de la nature du risque et des consignes données.



Écouter la radio, les 1^{ères} consignes seront données sur France Bleu Béarn FM (Orthez 104.8 ou Pau 102.5).

Ne pas téléphoner, laisser les lignes libres pour les secours.



Ne pas aller chercher les enfants à l'école, chaque établissement a préparé un Plan de Mise en Sécurité.



Éviter toute flamme et étincelle en cas de risque d'explosion.



Se préparer à une évacuation éventuelle : (regroupez papiers d'identité, carnets de santé et traitements médicaux en cours...)

Après



Écouter la radio et suivre les consignes.

Aérer vos locaux dès la fin de l'alerte si vous avez été confinés.



Apporter dès que possible une première aide aux voisins, (penser aux personnes âgées ou handicapées).

Informez les autorités de tout danger persistant.

ÉVÉNEMENTS CLIMATIQUES

VIGILANCE ALÉAS MÉTÉO

Vert : Aucune alerte publique.

Jaune : Aucune alerte publique.

Etre attentif en cas d'activités sensibles au risque météo (événement météorologique incertain).

Orange : État de grande vigilance

Suivre conseils des pouvoirs publics et l'évolution de la météo. Risques de phénomènes dangereux.

Rouge : Extrême vigilance.

Phénomènes météo, d'intensité exceptionnelle en prévision, mise en alerte à la Sécurité civile, de la chaîne opérationnelle.

Se conformer aux consignes de sécurité données par les pouvoirs publics.



ALERTE CANICULE

L'exposition prolongée à une température élevée peut avoir de graves conséquences sur l'état de santé.

Le **plan canicule** a pour but la mise en place d'un dispositif départemental de prévention, de gestion et de suivi des conséquences sanitaires.

Consignes et conseils de comportement

- ◆ Se protéger de la chaleur en fermant fenêtres et volets.,
- ◆ Si possible, rester chez soi, et éviter les activités extérieures aux heures les plus chaudes,
- ◆ S'humidifier régulièrement,
- ◆ Boire et manger régulièrement,
- ◆ Porter des vêtements légers et se protéger la tête,
- ◆ Penser à votre voisinage isolé ou âgé,
- ◆ Donner régulièrement à votre famille, vos proches et vos voisins de vos nouvelles si vous habitez seul.

Agé isolé ou handicapé, vous pouvez vous inscrire à la Mairie (ou demander à vos proches de le faire pour vous).
En cas de plan canicule, elle fera le point avec vous sur vos besoins.



Risques naturels et technologiques

Soyez acteur de votre propre sécurité



ALERTE GRAND FROID

Un dispositif national d'hébergement d'accueil, et d'insertion est mis en place pour faire face aux urgences hivernales.

Les personnes en situation précaire doivent bénéficier d'une mise à l'abri.

Consignes et conseils de comportement

- ◆ Limiter les activités extérieures, et se couvrir,
- ◆ Garder un niveau d'exercice régulier,
- ◆ Maintenir à la maison une température ambiante (mini 19°C), fermer les pièces non utilisées, et s'assurer de l'entretien du chauffage,
- ◆ Ne pas obstruer les bouches d'aération,
- ◆ Penser à votre voisinage isolé ou âgé,
- ◆ Donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches, famille et voisins si vous habitez seul.

Agé, isolé ou handicapé, vous pouvez vous inscrire à la Mairie (ou demander à vos proches de le faire pour vous).
En cas de grand froid, elle fera le point avec vous sur vos besoins.

Si vous repérez des personnes en danger, appelez le 115.

RISQUES INDUSTRIELS



TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Témoin d'un accident TMD,

- ◆ Alerter les pompiers (18 ou 112) en relevant (si possible) sur le véhicule en cause, les plaques permettant de connaître la nature des risques :
 - Losange couleur + dessin = classe produit
 - Plaques rectangulaires oranges portant 2 N°:
 - ◇ Intensité du danger
 - ◇ Produits transportés.
- ◆ Protéger : pour éviter un «sur-accident »

Risques :

Incendie, explosion, nuage toxique, contamination eau ou sol

ALÉAS TECHNOLOGIQUES

- ◆ Rentrer dans le bâtiment le plus proche ou chez soi.
- ◆ Arrêter les ventilations, l'alimentation électrique, et le gaz, respirer à travers un linge épais.



En cas d'accident nucléaire écouter à la radio les consignes concernant la distribution de pastilles d'iode.



L'ALERTE

En cas d'événement grave, le déclenchement de l'alerte est de la responsabilité de l'État et des Maires. Selon la nature de l'événement, vous pourrez être informés par différents moyens :



Sirène située sur le toit de la Mairie :

Son modulé, montant et descendant, de **3 séquences de 1 minute 41 séparées par un silence de 5 secondes**. La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

Messages



Téléphoniques



Mails



Selon les informations que vous fournirez quand on vous y invitera pour figurer dans la base de données de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez (système d'alerte Intercommunal)

Véhicules sonorisés.



Radio,



Télé



Personne relais de votre quartier



ou tout autre moyen...

Quel travail reste-t-il ?

- ◆ Apporter des améliorations de détails au Document d'Information et au Plan Communal de Sauvegarde élaboré par l'équipe municipale,
- ◆ Obtenir l'accord des personnes susceptibles de mettre à disposition du matériel ou des locaux en situation de crise,
- ◆ Créer une Réserve Communale où pourront s'inscrire les bénévoles souhaitant s'investir pour aider lors d'un événement majeur,
- ◆ Voter le Plan Communal de Sauvegarde,
- ◆ Faire valider ce Plan par la Préfecture,
- ◆ Vous distribuer la plaquette d'Information accompagnée de documents :
 - ◇ Formulaire d'Inscription dans la base de données du système d'alerte (Tel, portable, mail),
 - ◇ Formulaire d'inscription des personnes âgées, handicapées ou isolées souhaitant que l'on se préoccupe de leur sort en cas d'événement majeur,
 - ◇ Coordonnées des personnes relais de votre quartier.

Ces données ne seront bien sûr utilisées que dans le cadre d'événements majeurs

- ◆ Procéder à des exercices
 - ◇ Un théorique,
 - ◇ Un grandeur nature.



« Parcours pédagogique de l'énergie »



La commune de Maslacq a décidé de faire profiter les écoles de l'exposition
« Parcours pédagogique de l'énergie »
 proposée par le Syndicat Départemental de l'Énergie des Pyrénées Atlantiques (SDEPA)

Cette exposition à dimensions culturelle et éducative, agrémentée de quizz, dessins et manipulations interactives, sur palettes reconditionnées est mise à disposition des scolaires et des Collectivités Territoriales du département, pour apporter aux enfants toute l'information pratiques, sur les problématiques liées à l'utilisation des ressources énergétiques.

La 1^{ère} exposition a été réalisée le 25 janvier à l'école Jeanne d'Arc, une autre aura lieu en mars à l'école publique.

Il s'agit d'une exposition ludique qui présente les différentes énergies, la transformation, l'acheminement et les écogestes à avoir aussi bien à l'école qu'à la maison.



Elle est présentée par une animatrice du CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement),

Quatre grands thèmes sont abordés :

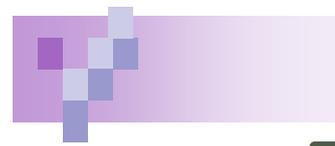


- ◆ Les ressources (énergies fossiles et renouvelables)
- ◆ La transformation des énergies primaires en énergies secondaires
- ◆ L'acheminement de l'énergie
- ◆ L'utilisation de cette énergie au quotidien.



A la suite de cette exposition, les élèves reçoivent un guide pratique « **Ma planète en tête** » sur les économies d'éner-





Démantèlement de la passerelle sur le Gave



La passerelle industrielle, à cheval sur le gave de Pau entre Mont et Maslacq, dont la dernière canalisation avait été désactivée en 2013, a été démantelée à l'initiative de TEPF (Total Exploration Production France) et de Retia,

Une opération impressionnante, qui a nécessité une phase préparatoire d'un mois et demi, et coûté 400 000 €. La découpe de la passerelle a mobilisé cinq imposantes grues, dont une d'une capacité de 700 tonnes, (la plus grosse de France). Un imposant matériel qui n'était pas de trop pour un ouvrage de plus de 100 mètres de long, de 15 mètres de haut qui pesait 150 tonnes.

L'ouvrage, privé, comportait une passerelle de 2,80 m de large, composée de traverses de bois. Régulièrement utilisé sans autorisation par des pèlerins des chemins de Compostelle ou des jeunes venus plonger, il était pourtant interdit au public.

L'ouvrage n'intéressait pas les communes car s'il y avait une passerelle qui aurait pu servir aux piétons, les coûts de maintenance auraient été trop importants. Maslacq, de plus n'avait aucun intérêt à ce que l'ouverture au public détourne de Maslacq les pèlerins qui auraient pu passer directement de Gouze à Notre Dame de Muret.

Halloween Party

Les nouveaux gérants de l'épicerie auraient souhaité une participation plus importante, mais ceux qui étaient présents ont paru ravis et tant pis pour ceux qui n'étaient pas là !!

Car tout y était : Le groupe "Hammer On" chauffait la salle dans une ambiance ensorcelante, pendant que les enfants faisaient des rondes endiablées.



Toutes les générations étaient présentes : l'après-midi, les plus petits, maquillés par Giulia assistée de Marie Hélène, se sont vite mis dans la peau de petits monstres, et ils se sont éclatés en jouant au "village", jeu de rôle, devenant au gré des cartes : Loup Garou, villageois, sorcière ou bien voyante...

Certains adultes ont eux aussi, revêtu les costumes de fantômes ou vampires, rehaussés par des visages de zombies !!



Plus tard dans la soirée, pendant l'apéritif, on pouvait voir un couple de sorcières remuant inlassablement leur potion Citrouillarde. Chacun devant sa marmite vantait sa recette !!! Pendant ce temps, Marcellin était aux fourneaux pour préparer le Rougail Sorcier qui a titillé nos palais avec délice, suivi du gâteau potimaléfique qui clôturait le repas.

Le service était assuré par des membres de leur famille et des amis, qui se sont démenés, toujours avec un sourire du Diable, dans des costumes colorés à souhait.



© J. Minjou



Repas des chasseurs



© JC Vignasse

Une fois de plus, le repas des chasseurs s'est déroulé dans une ambiance conviviale et la qualité de la cuisine a fait l'unanimité.

Les convives se sont abondamment interrogés sur le tour de main qui permettait d'obtenir une garbure comme celle qui fumait dans leur assiette.

Ils se sont reposés la question du secret de fabrication devant le civet de sanglier, et les grillades de chevreuil à la plancha.

Le fromage des Pyrénées s'est très bien marié avec une salade d'endives.

Le repas s'est terminé par un bouquet de desserts avec tarte aux pommes, glace et excellentes merveilles de madame Naulé.

Après l'apéritif, (punch, bière et jus de fruits...), les vins rouge et rosé ont accompagné les plats.

Année record pour les palombes



© JC Vignasse

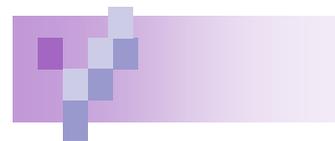


Le principe de la chasse à la palombe est immuable : il s'agit en manœuvrant des appeaux (ou appelants) d'attirer les vols de passage pour les faire poser sur les arbres de la palombière.

Quelques « paloumayres » assidus et chevronnés ont installé depuis plusieurs années, sur les coteaux de Maslacq, une palombière pour chasser l'oiseau bleu, pendant la migration du mois d'octobre.

Le fonctionnement est bien rôdé, chaque chasseur a un rôle bien défini dans la palombière.

- ◇ Jean-Pierre, le chef, est préposé à la taille et au fonctionnement des appeaux, pour la pose,
- ◇ Jean (qui fait partie des doyens) est le technicien de maintenance, il effectue les réparations,
- ◇ Yvan, le professeur, est chargé de la mise à jour du carnet de prises,
- ◇ Dédé, le cuisinier de service, prépare des repas dignes d'un restaurant 3 étoiles.



Bilan de la **GRATIFERIA** au profit du Téléthon

Une forte mobilisation des bénévoles

22 bénévoles se sont montés en collectif pour animer le Téléthon.
Un grand Merci à toutes ces personnes.

Une implication de la Municipalité

Merci aussi à la Municipalité qui s'est également associée avec :

- ◇ La mise à disposition de la salle socio-culturelle
- ◇ Le prêt du camion de la commune
- ◇ L'information dans le Bulletin Municipal et sur le site internet
- ◇ La participation de la moitié des conseillers à l'organisation



© Com Info

Une abondance de dons

Bravo à plusieurs personnes du village et des environs qui ont voulu participer à cet événement en donnant des objets, des meubles, des bibelots, des vêtements, des livres, des jouets... Grâce à elles, nous avons pu organiser dans la salle socio culturelle un marché gratuit et ouvert à tous.

Il faut noter la bonne qualité d'ensemble des articles qui ont été donnés.



GRATIFERIA © Com Info MERCI



© Com Info GRATIFERIA



© Com Info

GRATIFERIA

Une fréquentation un peu décevante

La fréquentation de la Gratiféria s'est révélée plutôt faible, trop peu de personnes se sont déplacées.

Domage de ne pas avoir saisi cette occasion de s'équiper gratuitement d'un ordinateur ou d'un four, de trouver des objets inattendus ou de récupérer des jeux pour les enfants.

Malgré tout, environ deux tiers des articles proposés ont trouvé preneur.

Aucun gaspillage

Nous avons ensuite chargé avec les responsables des Restos du cœur, un camion de 15 mètres cubes pour acheminer le reste des dons vers leur local à Orthez.

Grâce à eux et aux autres associations caritatives qui sont logées dans les mêmes bâtiments, rien ne sera perdu, les articles restants seront distribués par leurs soins.

Environ 5 kg de piles usagées et téléphones portables inutilisés ont de plus été collectés au bénéfice du Téléthon

Ambiance et lien social

C'est dans une ambiance bon enfant que s'est déroulée cette manifestation. Les grillades et la buvette ont eu du succès et ont permis aux participants de se retrouver autour d'une table pour deviser devant une bière, ou un café.

Les chiffres :

Le bilan de cette journée pour AFM Téléthon est le suivant :

Recettes		Dépenses	
Buvette et grillades	415 €	Achats	277 €
Urne Téléthon	1 014 €		
Total	1 429 €		277 €
Dons de Maslacq à AFM Téléthon			1 152 €



GRATIFERIA

Une expérience à renouveler ?

AG du « Pelotari Club »



Jean-Bernard Hautbois, Président a remercié tous les participants qui par leur présence montraient l'intérêt qu'ils portaient à leur club de pelote. En dix ans de présidence, Jean Bernard a relancé plusieurs activités dont le tournoi d'été et le tournoi interne d'automne, dont les finales venaient de se dérouler.

Résultats du tournoi d'automne.

Sont vainqueurs :

Série 4 féminines :

Chrystelle Dugachard et Frédérique Lafitte.

Série 4 masculine :

Julian Bracot et Patrick Ticoulet.

Série 3 masculine :

Manu Feguerido et Yannick Moulia.

Série 2 masculine :

Fabrice Vertel et Didier Lauhé .

Ce tournoi sera reconduit à l'automne 2016.

Projets 2016

Organisation du 10^{ème} tournoi de pelote en trinquet avec 4 séries dont les féminines et un super hors série. Le nombre d'équipes sera limité à 130, Les finales se dérouleront début juin.

Cotisations :

Le prix (inscription au tournoi comprise) est fixé à :

40 € pour 1 personne,

20 € pour une famille,

15 € pour les étudiants,

10 € pour les enfants < 12 ans.

Bilan financier

Le trésorier a fait ressortir un solde positif.

Élections

Le tiers sortant a été réélu à l'unanimité :

Jean-Noël PERPERE, Alain FAÏA, José PERREIRA.

AG de la « Boule maslacquoise »

Une vingtaine d'adhérents de la "Boule Maslacquoise" se sont rendus au nouveau local aménagé par les membres du Conseil d'Administration et des bénévoles, près du foyer du Foot, pour assister à l'Assemblée Générale.

Le Président, Jean Bernard MARLAT a remercié les personnes présentes, pour leur travail au cours de l'année écoulée, puis il a fait le bilan d'une saison un peu décevante. En effet, bien que trente cartes d'adhérents aient été vendues, les deux tournois organisés en 2015, malgré de nombreux prix, n'ont pas eu le succès escompté.

Le prix des cartes pour la prochaine année est fixé à :

◇ 10 € pour une personne,

◇ 15 € pour une famille.

Pour 2016, des travaux seront lancés

L'aménagement de quatre terrains d'entraînement près du local, la rénovation du boudrome près de la salle socio culturelle

◇ Réfection de l'éclairage,

◇ Apport de gravier pour améliorer le sol.



En 2016, trois concours sont programmés,

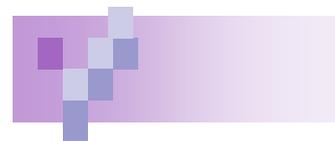
◇ le 1° : le dimanche des Fêtes Patronales,

◇ le 2° : en nocturne le 13 juillet,

◇ le 3° : le samedi 3 septembre toute la journée, avec petite restauration le midi.

Le bilan financier, présenté par le trésorier Alain RICHE, fait état d'un solde positif satisfaisant.

À l'issue de cette Assemblée un vin d'honneur a été servi.



AG du comité des Fêtes

Satisfaction pour 2015

Julien ESCOS, après avoir remercié la municipalité de Maslacq pour la subvention qu'elle lui a attribué, et le prêt des différentes salles lors des manifestations organisées durant l'année, a salué le travail réalisé lors des Fêtes de juin dernier. Les Fêtes avec quatre temps forts (bal, pétanque, repas et pêche à la truite) ont été rondement menées. Les enfants ont eu leur part avec l'organisation de jeux et les aînés n'avaient pas été oubliés avec le goûter qui leur a été offert.

Dominique COURAULT, Trésorier a présenté le bilan financier qui affiche un solde positif satisfaisant.

Bientôt le programme de 2016

Les Fêtes de 2016 auront lieu dans la seconde partie du mois de juin, le programme sera arrêté lors d'une prochaine réunion du Comité des Fêtes.



Appel aux bénévoles

Le conseil d'Administration par la voix de son Président Julien ESCOS sollicite toutes les bonnes volontés pour intégrer le Comité des Fêtes et participer aux animations.

N'hésitez pas, quel que soit votre âge à vous investir en appelant Julien au 06 32 43 05 44



Belle époque épique De Courteline à Maslacq

Quelques célèbres satires de l'auteur Georges Courteline sont venues égayer la salle socio-culturelle à l'initiative des parents d'élèves de l'école Jeanne d'Arc.

C'est l'association Eleph'and Co qui a présenté sept petites scènes prenant pour cible les tracasseries administratives de l'époque et quelques échantillons de la bêtise humaine enrobés dans des canulars bien sentis.

C'est un cortège de fonctionnaires grisés par leur statut, d'employés revendicatifs, de maris pleutres ou de dandys fêlés qui se retrouvent décrits pêle-mêle dans une œuvre magistrale. Dommage que la pièce n'ait pas rencontré le nombre espéré de spectateurs.



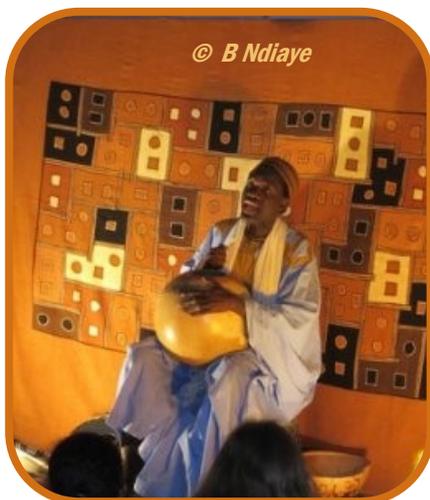
Boubacar Ndiaye à la bibliothèque

Griot du Sénégal, Boubacar Ndiaye est un des rares conteurs africains de formation traditionnelle qui allie tradition et modernité pour en faire une seule voix.

« Ecoute... ma bouche est une petite porte ouverte sur ma grand-mère ! ». Boubacar nous transporte dans l'univers de son enfance, sous l'arbre à palabres dans un village du Sénégal. Il nous transmet à son tour « De bouche à oreilles » ce que lui ont légué ses deux mères et sa grand-mère.

Les contes traditionnels nous transportent dans un voyage imaginaire plein de mystères.

Avec toute sa générosité, il nous offre l'énergie et le rayonnement de sa joie d'être ensemble, comme peuvent le vivre petits et grands autour du griot du village, à quelques milliers de kilomètres d'ici.





40 ans de l'Amassade

Le Président René DASSAIN, a souhaité la bienvenue aux adhérents présents, puis il a remercié les Maires qui s'étaient excusés de n'être pas disponibles du fait de leurs obligations pour les élections régionales. Une minute de silence a salué quatre membres de l'association décédés courant 2015.

Gérald LACOURREGE, a présenté le bilan financier,
(Avec un solde positif de 100 €)

Madeleine LAFITTE a dressé un bilan des activités de 2015.

- ◇ Beignets du mardi gras,
- ◇ Omelette pascale,
- ◇ Repas du chevreuil
- ◇ Voyage d'une journée.
- ◇ Sortie pour connaissances du monde, avec un arrêt au retour un repas au restaurant LABORDE à Mont,

Les après-midi des premiers vendredis de chaque mois ont toujours beaucoup de succès avec un bon goûter précédé de jeux :

- ◇ Belote,
- ◇ Scrabble
- ◇ etc...

Elle a ensuite fait l'historique du Club qui fête ses 40 ans d'existence et rappelé les Présidents qui se sont succédés :

- ◇ Joseph POEY-CANAU
- ◇ Jean CAUHAPE
- ◇ Louis LANUSSE CAZALE
- ◇ René DASSAIN

Puis elle a évoqué les projets pour l'année 2016.

Toutes les manifestations seront reconduites et améliorées.

Elections

Le tiers sortant a été réélu à l'unanimité dont Maité CAUHAPE, et Henri CONQUES.



Noël des plus de 70 ans

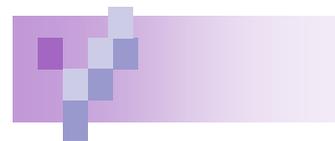
Le Centre Communal d'Action Sociale, pour les fêtes de fin d'année, a proposé, comme il est de tradition depuis 2010, aux personnes de plus de 70 ans résidant sur le territoire communal de choisir entre la participation gratuite à un repas salle socioculturelle ou la réception d'un cadeau apporté à domicile par les membres du CCAS.

Le Maire après avoir souhaité au nom du CCAS la bienvenue à la soixantaine de participants, les a conviés à déguster un kir.

Claudine QUENOT et son équipe ont cuisiné une poule au pot façon Henri-IV qui a été très appréciée. Après la salade et le fromage, un café gourmand a clôturé le repas.



Claudine et son équipe ont été très applaudis et les convives sont restés à table dans l'atmosphère ensoleillée du stade jusqu'à 16h.



AG des copains du bord

Rapport moral :

Lors de son Assemblée Générale, le Président Manuel GAILLARDO a souligné qu'il y a déjà huit ans que l'association a vu le jour.

Il a remercié la municipalité de Maslacq, pour l'octroi de la subvention annuelle, et le prêt du local pour entreposer le matériel

Il s'est félicité de la réussite des manifestations qui ont été organisées courant 2015 (surtout le concours de pêche, dans le cadre des fêtes patronales, qui a rassemblé plus de 150 personnes autour du repas champêtre).

Il a fait état des effectifs 2015 :

- ◇ 60 adultes,
- ◇ 15 jeunes.

Rapport financier

Présenté par le trésorier Domingo da SILVA, il enregistre un excédent de 990 Euros.

Projets 2016

- ◇ Prix des cartes inchangé à 12 €/personne,
- ◇ Travaux de sécurité envisagés autour du lac,
- ◇ Ouverture prévue le samedi 5 mars (avec un important lâcher de truites).
- ◇ Concours de pêche à la truite dans le cadre des fêtes patronales, suivi du traditionnel déjeuner.
- ◇ Lâcher prévu en août.
- ◇ La journée des adhérents clôturera la saison le 17 septembre (avec un repas et lâcher de truites).



Règlement intérieur

- ◇ Cinq truites /jour/pêcheur.
- ◇ Pêche au lac autorisée les samedis, dimanches et jours fériés, avec une seule canne

Conseil d'Administration

Il reste inchangé :

- ◇ **Président** : Manuel GAILLARDO
- ◇ **Secrétaire** : Fernando Da SILVA
- ◇ **Trésorier** : Domingo Da SILVA
- ◇ **Membres** :
 - Georges TAUZY,
 - Jean MARTIN,
 - Patrick MAUGOUBER,
 - Jean GRIGT,
 - Didier HAURAT,
 - Jean-Bernard MARLAT,
 - Joaquim PALLARES.



La Présidente Jeanine LASSAUBE a félicité les membres pour leur assiduité

- ◇ 43 randonneurs/par sortie
- ◇ 1327 présences sur l'année

Anne-Marie CRABOS et Gilbert LAFITTE ont manifesté une fidélité exemplaire avec 28 sorties réalisées.

AG des randonneurs

Plus de cent personnes ont assisté à l'Assemblée Générale du Club qui s'est tenue salle socioculturelle.

Rapport moral :

- ◇ 15 nouveaux inscrits,
- ◇ 21 sorties prévues au printemps (dont 18 réalisées),
- ◇ 15 sorties envisagées à l'automne (dont 13 réalisées) .

Rapport financier

Présenté par Maïté PLAA, il fait état d'un solde déficitaire de 1 300 € (dû en partie au coût des transports).

Projets pour 2016

Une sortie raquette sera programmée au printemps (en covoiturage). Les randonnées débuteront le jeudi 3 mars et pour se terminer le 7 juillet avant les vacances d'été. Pour l'automne, elles reprendront le 8 septembre pour finir le 7 décembre.



Vendredi 18 décembre, a eu lieu, à la salle socioculturelle, la fête de Noël organisée par le CCAS pour les enfants scolarisés à Maslacq. Dès 14 h les enfants des deux écoles se sont retrouvés à la salle, accompagnés par leurs maîtres et maîtresses respectifs.

Déjà un peu surexcités, ils ont accueilli Max et Gigi, les clowns Bigourdans qui tout au long de leur prestation les ont fait participer, à des jeux, danses, etc...

Petits et grands ont occupé le devant de la scène dans une ambiance tonitruante !!

Après l'effort le réconfort : le goûter a rassasié ce petit monde, et surprise ! à l'issue du goûter est apparu le Père Noël qui a rassemblé tous les enfants pour la photo de famille.

Noël des enfants



L'école de foot féminine à l'honneur

L'école de Foot Féminine de l'Etoile Sportive Pyrénéenne dès sa première année d'existence a reçu le Label Or de la Fédération Française de Football en mai 2015 et la ligue d'Aquitaine lui a offert un bon d'achat de matériel.

Les équipements ont été remis le 20 décembre au stade de BIRON où les familles étaient rassemblées autour d'un repas.

Après midi football.

Défi des filles, de 8 à 12 ans, à leurs parents
Tournoi de foot en salle pour tous.

Huit équipes engagées,

- ◇ 2 de papas,
- ◇ 2 de mamans,
- ◇ 2 de filles,
- ◇ 1 de grands frères
- ◇ les éducateurs.



Les filles ont marqué de nombreux buts mais ce sont les éducateurs qui ont gagné la finale, opposés aux grands frères.



Du grabuge salle socioculturelle

Les jeunes qui avaient loué la salle pour le réveillon ont eu une mauvaise surprise à 6h00 un groupe extérieur est venu s'inviter.

Après une demi-heure de discussions et de bousculades, pour tenter de rentrer dans la salle, l'un d'entre eux a brisé une vitre à coup de pieds. Les gendarmes alertés sont intervenus et vers 7h00, le calme était revenu. L'une des caméras de surveillance montre avec précision le déroulement des faits, une copie de son contenu a été remise aux gendarmes pour étayer leur Procès verbal.

Ça nous concerne



Collecte des emballages ménagers

Les bacs roulants à couvercle jaune sont collectés à Maslacq les semaines paires.

Vous avez été nombreux à avoir été perturbés par la succession de deux semaines impaires entre Noël et le jour de l'an.



<http://www.maslacq.fr> Vous donnait les indications nécessaires... Consultez le régulièrement !!!



Les emballages plastiques dorénavant tous bons pour le recyclage

Le centre de tri étant maintenant équipé pour trier plus finement les déchets, Lacq-Orthez étend sa collecte des recyclables à l'ensemble des emballages ménagers en plastique. Soit autant d'objets que nous étions contraints de jeter dans le container à couvercle vert et de ce fait, n'étaient pas recyclés.

L'extension des consignes de tri devrait permettre d'augmenter de 10 % le tonnage des emballages recyclés.

La CCLO est pionnière dans les Pyrénées Atlantiques de cette méthode où tout le monde trouve son compte

- L'environnement (moins de gaz à effet de serre),
- La Communauté de Communes car :
 - ◊ Ça va stabiliser le coût du tri de l'ensemble des déchets,
 - ◊ La revente des déchets à des entreprises de recyclage peut générer des recettes.
- Les habitants car cela évitera des hausses d'impôts locaux.

La réussite de l'opération est dans nos mains : Nous devons changer nos habitudes pour :

- Améliorer l'efficacité du recyclage et être plus « écoresponsables »,
- Réduire le coût de la collecte :
 - ◊ Le coût de collecte et de traitement des ordures ménagères est de 207 €/Tonne,
 - ◊ Celui des emballages recyclables de 182 € par tonne.

Nous avons intérêt à alléger les «bacs poubelle » au profit des « bacs de tri ».



Tous les emballages plastiques, du pot de yaourt au film plastique, sont désormais triables à condition d'être jetés en vrac.



C'est donc le moment de faire encore maigrir nos poubelles !

À Sévignacq, le tri se fait par tri optique, puis à la main.

Il ne faut surtout pas mettre les emballages dans des sacs plastique .

Quand on a des journaux que l'on jette sans les lire, il faut les séparer de leur enveloppe en plastique avant de mettre l'un et l'autre dans le container à couvercle jaune.

Tous les emballages (ménagers sauf le verre) sont désormais collectés dans le bac à couvercle jaune dans lequel on jetait déjà :

- ◆ Bouteilles et flacons en plastique,
- ◆ Emballages métalliques,
- ◆ Papiers,
- ◆ Briques alimentaires ,
- ◆ Petits cartons.



Nouvelle consigne de tri :

Placer aussi dans la poubelle jaune :

- ◆ Les pots de yaourt, crème fraîche et fromage blanc,
- ◆ Les barquettes alimentaires en plastique,
- ◆ Les barquettes en polystyrène,
- ◆ Les sacs en plastique,
- ◆ Les films et suremballages en plastique,
- ◆ Les tubes en plastique.





Le verre est recyclable à l'infini



En 2014 la CCLO en a récolté 28 kg/habitant

Nous pouvons faire mieux !

Il suffit de trier

2 bouteilles supplémentaires/mois/habitant.

Les emballages en verre doivent être déposés dans des colonnes spécifiques, à Maslacq :

- ◆ A l'entrée du stade
- ◆ Place du fronton
- ◆ Rue de l'église
- ◆ A la déchetterie

Les dépôts aux abords des colonnes sont interdits.

Merci de respecter ces équipements.



Les déchets non acceptés sont à jeter en déchetterie : pots de fleurs et objets de décoration, vaisselle et faïence, vitres et miroirs, ampoules...



Ne jamais mettre de verre dans le bac à couvercle jaune

Le verre stocké avec les autres emballages ménagers rend le recyclage impossible et compromet la sécurité du personnel du tri. Soyez vigilants !

Le verre est recyclé à l'infini !

Les emballages en verre déposés dans les colonnes sont transportés vers un centre de traitement. Les impuretés du verre y sont éliminées, le verre est ensuite fondu pour fabriquer de nouveaux emballages.

Brûler des déchets verts constitue une infraction au règlement sanitaire départemental

Un panache de fumée qui s'échappe du jardin du voisin ?

Vous êtes en droit de froncer le sourcil.

Bien que l'usage reste courant, il est **formellement interdit**, de brûler ses déchets dans son jardin. Une disposition qui recouvre aussi bien les déchets ménagers, que les déchets verts.

- C'est une gêne pour le voisinage,
- C'est aussi une source de pollution qui n'est pas négligeable : Un seul feu de 50 Kg de déchets végétaux produit autant de particules qu'un véhicule diesel faisant un parcours de 8 500 Km.

Le dispositif prévu pour l'élimination des ordures ménagères, permet aux particuliers de se débarrasser de leurs déchets verts sans qu'il y ait besoin d'un recours au brûlage.

- ◆ Les déchets verts sont acceptés en déchetterie.
- ◆ En complément, des collectes à domicile sont organisées une fois par mois, sur appel exclusivement.
 - ◇ Afin d'en bénéficier, il est obligatoire de s'inscrire auprès du service déchets de la CCLO.
 - ◇ Les déchets doivent être sortis sur la voie publique le jour de collecte avant 8 heures.
 - ◇ Pour des raisons techniques, la quantité collectée ne peut excéder 2 m³ par foyer et par passage.Tout dépôt ne remplissant pas ces conditions ne sera pas collecté.

Le conditionnement (fagots pour les branchages et contenants rigides pour les feuilles et la tonte) et la taille des déchets doivent être adaptés (1m de long et 10 cm de diamètre maximum).

Pour les gros volumes, vous pouvez contacter le service déchets au ☎ 05.59.60.95.42.





Nuisances de la zone de Lacq Actions des industriels de la plateforme

Les industriels, avec l'aide des riverains et des élus, continuent leurs investigations sur les nouvelles nuisances signalées depuis juillet 2015. Une explication sur leur origine émerge. Elle est en cours de confirmation par une série de tests et des progrès sont enregistrés.

Ce qui a été fait :

- ◇ Tests sur le fonctionnement des torches qui confortent l'origine de l'odeur dite « de brûlé ».
- ◇ Quadrillage de la plateforme qui a permis aux pompiers d'Induslacq d'identifier sur le site l'odeur recherchée.
- ◇ Mise en place d'un programme d'analyses, complexe, qui a ciblé une famille de composés recherchés (sulfates).
- ◇ Contact avec des prestataires spécialisés pour partager leurs expériences

Ce qui est programmé

- ◇ Tests complémentaires sur deux torches pour préciser l'origine des nuisances.
- ◇ Prélèvements dans les panaches ciblés pour apporter de nouveaux éléments analytiques dans les recherches.
- ◇ Travail de modélisation destiné à simuler les effets cumulés de plusieurs panaches pour mieux caractériser les phénomènes de réactions allergiques.

Les perspectives :

- ◇ Le dispositif actuel du recueil des signalements est maintenu jusqu'à normalisation,
- ◇ Une fois l'ensemble des recherches abouties, les industriels formuleront des conclusions définitives sur l'origine de ces nouvelles nuisances,
- ◇ Ils proposeront et engageront un plan d'actions pour les maîtriser de façon satisfaisante et pérenne,
- ◇ L'élaboration d'un « réseau sentinelle » (mailler le territoire autour de la plate-forme de personnes volontaires formées à l'identification d'odeurs spécifiques liées aux activités industrielles).

Le dispositif d'écoute mis en place

Le personnel de la plateforme, qui assure la mission de remontée de vos informations, est à votre écoute, il demande de participer à l'étude si vous percevez une odeur anormale :

Message d'INDUSLACQ

Vous ressentez une odeur INHABITUELLE ou une IRRITATION ?

Pour tout signalement,

Appelez le numéro mis à disposition : ☎ 05.59.92.21.02 ou

Remplissez la **fiche de signalement qui vous a été distribuée.**

C'est grâce à vos remontées d'informations qu'ensemble nous aboutirons.

Rappel : Permanence des conseillers départementaux

Vos conseillers départementaux Nadine LAMBERT et Yves SALANAVE PÉHÉ
à votre écoute : Les 2^{èmes} samedi de chaque mois (depuis le 12 septembre),

Salle du Conseil Municipal de Maslacq de 10h00 à 11h00.





5 AVRIL 2016



La TNT passe à la Haute Définition

- ◇ Cette évolution de la norme de la TNT s'inscrit dans le cadre de décisions prises par le Premier Ministre pour permettre la libération des fréquences hertziennes de la bande des 700 MHz par les services audiovisuels vers les services de téléphonie mobile à très haut débit.
- ◇ Cela va permettre de diffuser l'ensemble des 25 chaînes nationales gratuites de la TNT en HD sur tout le territoire, avec une meilleure qualité de son et d'image.
- ◇ Le rendez-vous du **5 avril prochain** constitue une opération technique importante qui sera accomplie en une seule nuit sur l'ensemble du territoire.
- ◇ Elle aura un impact direct sur les téléspectateurs.
 - ✓ Ceux disposant d'un équipement compatible avec la HD (téléviseur ou adaptateur TNT HD) pourront continuer à recevoir la télévision le 5 avril mais devront procéder à une recherche et mémorisation des chaînes sur les téléviseurs.
 - ✓ Ceux qui reçoivent la télévision par antenne réseau doivent tester dès à présent la compatibilité de leur téléviseur. Pour cela, **vérifier sur le canal 7 ou 57 la présence du logo HD**

Pour toutes questions, vous pouvez joindre le ☎ 0970 818 818
(du lundi au vendredi de 8 h à 19 h).

Consultez également le site <http://www.recevoirlatnt.fr>

Salariés modestes, avez-vous droit à la Prime d'activité ?



La Ministre des Affaires sociales Marisol TOURAINE a lancé un simulateur permettant aux bénéficiaires potentiels de vérifier s'ils peuvent prétendre à la Prime d'activité.

Ce simulateur, disponible sur les sites www.caf.fr et www.msa.fr, permet de calculer le montant de la Prime d'activité, un complément de revenu versé chaque mois, à partir du 5 février 2016, sous conditions de ressources, aux travailleurs modestes (moins de 1 500 € nets par mois pour un célibataire) d'au moins 18 ans.

Quelques 4 millions de foyers, soit 5,6 millions de personnes, pourront en bénéficier, dont un million de jeunes, précise le Ministère.

Les jeunes actifs de 18 à 25 ans y auront droit dans les mêmes conditions que les autres. Étudiants et apprentis seront également éligibles s'ils justifient, au cours du trimestre concerné, de revenus d'activité suffisants (au moins égal à 893,25 €/mois).

Pour en bénéficier, il suffit d'effectuer une demande sur les sites de la Caf et de la MSA à partir du 6 janvier.

Aucun formulaire papier, aucun justificatif n'est nécessaire.



Vœux optimistes et offensifs de David Habib

David HABIB a fait le tour des anciens cantons de sa circonscription pour présenter ses vœux aux élus et aux forces vives des territoires. Sur celui de LAGOR qu'il affectionne particulièrement pour des raisons historiques, il a choisi la commune de SARPOURENX où il est élu depuis 2015.



Accueillie par le Maire, Jean Jacques LASCABES, la Conseillère Départementale Cœur de Béarn Nadine LAMBERT a été la première à présenter ses vœux à un public venu nombreux.

Elle s'est réjouie d'être associée à la cérémonie par un Député qui a toujours su être proche de ses administrés.

David HABIB a ensuite pris la parole :

- ◇ Il a excusé son suppléant David DUIZIDOU qui le représentait aux vœux de GAN,
- ◇ Il a rappelé les dramatiques événements de 2015, et affirmé son profond attachement aux valeurs de la République.



Il a présenté des vœux plein d'espoir

- ◇ en défendant le développement économique et l'emploi,
- ◇ en mettant en évidence la réussite de Chemparc (tout en soulignant le besoin d'émancipation par rapport à Total),
- ◇ en espérant la venue d'Emmanuel Macron en 2016 à Lacq. *"Le modèle social et économique est à réinventer, construisons un Bassin de Lacq en mouvement"*,
- ◇ en rappelant le besoin vital d'exister au centre du département en se rassemblant afin d'avoir des projets et une vision sur l'avenir, il a affirmé avec force que la Communauté de Communes ne peut se contenter de gérer le quotidien,
- ◇ en rendant hommage aux élus de proximité et aux employés communaux qui les assistent.

Pour conclure, il s'est dit optimiste, en se félicitant que 1 200 personnes aient assisté à ses différents vœux, parmi lesquels, beaucoup de jeunes qui ont la volonté de s'investir dans l'avenir.



Décisions du Syndicat d'assainissement Gave Baise

Introduction de la PFAO

(Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif)

Le Syndicat d'assainissement Gave et Baise a décidé d'instaurer, comme la loi le permet, une Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif. Cette participation des propriétaires serait de l'ordre de 2 300 € lors du branchement.

- **Avantage pour Maslacq** : Elle est inférieure au coût réel et c'est la mutualisation avec les autres communes du Syndicat (en avance sur nous en matière d'assainissement) qui permet à ce dernier de couvrir ses charges.
- **Inconvénient** : Cette participation est due par l'ensemble des propriétaires d'immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées CSP (immeubles produisant des eaux usées domestiques), c'est-à-dire :
 - ◆ Les propriétaires d'immeubles neufs réalisés postérieurement à la mise en service du réseau public,
 - ◆ Les propriétaires d'immeubles existants
 - ✓ Non raccordés au réseau public de collecte des eaux usées, lorsque le raccordement à un nouveau réseau de collecte devient possible.
 - ✓ Déjà raccordés au réseau de collecte des eaux usées, lorsqu'ils réalisent des travaux (d'extensions, d'aménagements intérieurs, de changement de destination de l'immeuble) ayant pour effet d'induire des eaux usées supplémentaires,

Prochaines tranches d'assainissement collectif

- ◆ Gave Baise a budgété pour 2016 le chemin du Moulin,
- ◆ Le Syndicat étudie la route d'Argagnon et le quartier Larue (avec pompe de relevage).



© Google Street

Cérémonie du 8 mai

Le Maire et le Conseil Municipal vous invitent à commémorer la
reddition de l'armée allemande en 1945

le 8 mai

au monument aux morts à 11h30

La cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur salle Ménat

Divagation des chiens

Vous avez reçu dans votre boîte aux lettres une note de la Mairie qui vous rappelait qu'un Arrêté Municipal de 2005 Interdit la divagation des animaux et vous indiquant les risques auxquels vous vous exposez en laissant votre chien en liberté dans les rues :

- ◆ Frais de fourrière,
- ◆ Amende de 38 à 150 €.

Pensez aux usagers de la voie publique (automobiles, cyclistes, enfants, personnes âgées...)
Évitez la fourrière à votre compagnon et l'amende à votre porte monnaie.





Nouvelle présentation du site Internet maslacq.fr

La société Logipro qui héberge notre site, tenant compte de l'expérience des communes adhérentes, propose une nouvelle ergonomie du site destinée à rendre l'accès à l'information plus intuitive et la consultation des actualités plus vivantes par un défilement accompagné de l'image qui illustre l'article.

Vous trouverez toutes les rubriques de l'ancienne version. Elles seront progressivement réparties différemment dans les menus pour un accès plus intuitif aux contenus.

Nous vous présentons ci-après les principales modifications :

Nouvelle Page d'Accueil



L'accès aux infos se fait

- ◆ par des menus situés au sommet de la page d'accueil, par thèmes :
 - ◇ Ma commune
 - ◇ Vie Municipale
 - ◇ Vie pratique
 - ◇ Enfance jeunesse
 - ◇ Culture/Loisirs
- ◆ Par une zone de recherche

Un peu en dessous : Les actualités

FLASH INFO : Une zone flash pour les infos urgentes

LES DERNIÈRES ACTUALITÉS



Les 12 actualités les plus récentes défilent illustrées par l'image qui les accompagnent.

Les actualités plus anciennes sont accessibles par un bouton juste en dessous.

Plus bas : (comme à l'heure actuelle)

Les zooms

Infos importantes parues sont mises en évidence.

L'Agenda

Les événements du jour sont listés
Les événements passés ou à venir sont accessibles par un bouton.

Raccourcis

Les infos les plus recherchées sont accessibles dans un pavé.



Encore plus bas

Le mot du Maire

Les sites amis

Liens avec les plus utiles, Un bouton pour la liste complète.

La Météo

Une fois les cookies acceptés, elle apparaît sur 3 jours avec un petit lien qui donne des détails.





Mieux utiliser le site [maslacq.fr](http://www.maslacq.fr)



Un site vivant et reconnu,

avec des infos

quotidiennes utiles



Regarder fréquemment le site, ne prend que quelques secondes et c'est éviter de rater une info importante.

Voici quelques exemples :

Info pratique communale

- Modification du ramassage des ordures
 - ✓ Rythme
 - ✓ contenu
- Contenu des activités péri scolaires
- Menus de la cantine (école publique)
- Coupure d'eau
- Coupure d'électricité
- Alertes météo
- Fermeture de voies
- Heures d'ouverture et fermeture
 - ✓ du secrétariat de Mairie
 - ✓ de la déchetterie
 - ✓ de la poste
 - ✓ de la bibliothèque
 - ✓ de l'épicerie
- Passage à domicile
 - ✓ d'un agent de recensement
 - ✓ d'un agent du cadastre
- Travaux en cours
- Décès de personnes connues
- ...

Info vie communale

- Assemblées Générales des associations
- Réunions du Conseil Municipal
 - ✓ Annonce
 - ✓ Puis Compte rendu
- Manifestations organisées à Maslacq
 - ✓ par les associations
 - ✓ par les commerçants
 - ✓ par la Municipalité
 - ✓ par la Communauté de Communes
- Ventes au profit des associations
- Résultats d'élections
- ...

Info vie locale

- Programme du cinéma le Pixel
- Manifestations dans la zone Lacq-Orhez
- Evènements dans cette zone
- Rassemblements politiques ou citoyens
- Passage du radar de Castetis à 2 sens
- Séances de cirques
- ...

Info sociale ou réglementaire

- Nouvelles aides (exemple : Prime d'activité)
- Obligations nouvelles (exemple : Détecteur de fumée)

Un conseil : Créez un onglet [maslacq.fr](http://www.maslacq.fr) dans votre navigateur et en un clic suivez le fil de l'actualité

Faites découvrir le site à vos amis





Paix et fraternité : Les vœux du Maire au restaurant scolaire

Georges TROUILHET qui souhaitait rompre la monotonie de la cérémonie des vœux, avait convié ceux dont l'activité contribue à l'animation et à la vie de la commune, à fêter la nouvelle année au restaurant scolaire. Une façon de leur montrer cette belle réalisation effectuée dans de bonnes conditions financières. (L'inauguration est prévue le 12 mars prochain)..

Il a profité de cette opportunité pour présenter Monsieur TEIXEIRA, nouveau Directeur de l'Ecole dont il apprécie le dévouement. Après avoir salué et remercié le personnel communal, le Conseil Municipal, le personnel de l'école, le comité de pilotage, le Centre d'Action Sociale, les animatrices de la bibliothèque, le facteur, et les responsables d'associations qui par leurs actions combinées font vivre la commune et contribuent à son rayonnement.

Il a présenté les réalisations de 2015 : dont la plus marquante est sans conteste la création dont tout le monde se félicite, du restaurant scolaire, avec la nouvelle entrée de l'école donnant sur un vaste parking qui permet de déposer et de venir chercher les enfants dans de meilleures conditions de sécurité. Il s'est félicité que la commune ait été retenue pour participer aux trophées de la communication l'automne dernier, preuve de la qualité du travail de la Commission Information.

Il a indiqué les projets qui sont sur la table du Conseil Municipal en 2016 :

- ◇ Le plan communal de Sauvegarde qui permettra d'être au plus près des habitants en cas de risques majeurs et de permettre de les secourir le plus rapidement possible
- ◇ La réalisation d'une tranche d'assainissement collectif rue du moulin,
- ◇ L'étude d'une autre tranche route d'Argagnon et quartier Larue (avec pompe de relevage),
- ◇ L'extension prévue à la salle socioculturelle,
- ◇ L'accessibilité des lieux publics aux handicapés qui va s'étaler sur 9 ans et qui va nous conduire à une réflexion globale sur la localisation des activités dans les bâtiments communaux.

Il est revenu sur les événements qui ont assombri en France l'année écoulée, pour souhaiter aux personnes présentes une année 2016 apaisée et fraternelle.





Agenda des manifestations 2016



Février 2016

- 09 : Amassade
 - ✓ Beignets du mardi gras 15h Salle socio



Mars 2016



Avril 2016

- 03 : Association d'éducation populaire
 - ✓ Kermesse Inter-paroissiale Salle socio
- 19 : Amassade
 - ✓ Repas du chevreuil 12h Salle socio

- 05 : Copains du bord
 - ✓ Ouverture du lac Lac de la plaine
- 08 : Bibliothèque
 - ✓ Animation Salle Ménat
- 12 : APEL (Jeanne d'Arc)
 - ✓ Soirée à thème Salle socio
- 26 : K'Dance
 - ✓ Journée de stage Salle socio
- 19 : Étoile Sportive
 - ✓ Repas Salle socio
- 29 : Amassade
 - ✓ Omelette pascale 12h Salle socio

Mai 2016



- ✓ 8 : Cérémonie Monument aux morts
- 21 : Pena Los Amigos
 - ✓ Soirée espagnole Salle socio



Juin 2016

- ✓ 05 : APEL (Jeanne d'Arc)
 - ✓ Fête de l'école Salle socio
- ✓ 10 : Amassade
 - ✓ Voyage Ronceveaux 7h30 Place du fronton
- 11 : Pelote
 - ✓ Finale du tournoi Trinquet
- 14 : Bibliothèque
 - ✓ Animation Salle socio
- 17 : Copains du bord
 - ✓ Concours de pêche Lac de la plaine
- 17-18-19 : Fêtes patronales
- 20 : Audition de musique
 - ✓ Animation Salle socio



Juillet 2016

- 13 : La boule maslacquaise
 - ✓ Concours nocturne Boulodrome stade

Septembre 2016



- 17 : Copains du bord
 - ✓ Journée adhérents Lac de la Plaine
- 25 : Lous de Bacchus
 - ✓ Marché gourmand Parc et salle socio